



# MOZAÏC FOOT CHALLENGE



Crédit Agricole / Fédération Française de Football

## REGLEMENT 2008/2009

### Article 1

Le **Mozaïc Foot Challenge** est organisé par le Crédit Agricole SA et ses Caisses régionales, sous l'égide de la Fédération Française de Football, de ses Ligues métropolitaines et de leurs Districts.

Il récompense les équipes et les clubs les plus **offensifs**, dans le respect des règles du **Fair-Play**.

Le **Mozaïc Foot Challenge** se déroule en **deux phases** complémentaires :

- Une phase départementale organisée par les Caisses régionales du Crédit Agricole, sous l'égide des Districts de Football et en conformité avec leurs règlements.
- Une phase nationale organisée par Crédit Agricole S.A. et la Fédération Française de Football avec l'établissement d'un classement national et l'organisation d'une finale nationale.

Le **Mozaïc Foot Challenge** offre aux **équipes** et à leurs **clubs** plusieurs opportunités de **récompenses** à travers trois moments :

- Le « Tirage au sort de Noel », défini à l'article 14,
- Le « Classement sportif des équipes des clubs », défini aux articles 7 à 13,
- Des « Bourses de formation », définies à l'article 14.

### Article 2

Le Comité Départemental d'Organisation (**CDO**), composé de représentants des Caisses régionales du Crédit Agricole et des Districts de Football, assure la charge et le suivi de la compétition dans les conditions définies à l'article 14.

La composition du CDO doit être entérinée lors de la signature de la convention, et retournée à la FFF dans les meilleurs délais.

Les Caisses régionales et les Districts de football ont toute liberté pour juger des **sanctions** à appliquer aux équipes ou aux clubs qui manqueraient aux règles du **Fair-Play**.

Les litiges sont jugés par le **CDO** en liaison avec le Comité National d'Organisation, composé de représentants de la FFF et de Crédit Agricole S.A. (**CNO**) qui assure la coordination de la compétition au plan national.

### Article 3

A chaque début de saison, les Caisses régionales du Crédit Agricole et les Districts signent une Convention qui matérialise l'accord entre ces deux entités et la participation du District et de tous ses clubs au Mozaïc Foot Challenge. A cette occasion, les Caisses régionales de Crédit Agricole remettront aux Districts une bâche de tirs de précision.

**Le Mozaïc Foot Challenge** est ouvert aux équipes de tous les clubs des **Districts participants**, dans toutes les catégories suivantes , sans exception :

- Benjamins à 9
- 13 ans
- 15 ans
- 18 ans
- Seniors
- Féminines seniors

avec pour support les Championnats suivants auxquels elles participent :

- Championnats Nationaux (sauf Ligue 1 , Ligue 2, CN 16 ans et CF14 ans)
- Championnats des Ligues régionales
- Championnats des Districts

Dès lors qu'un club participe a un championnat de ces catégories, les équipes concernées sont automatiquement inscrites au Mozaïc Foot Challenge.

Note : En accord avec les Caisses régionales de Crédit Agricole, il est possible de prendre en compte dans le classement départemental d'autres catégories féminines exclusivement. Ces équipes ne peuvent pas participer à la finale nationale, mais pourront ainsi être récompensé par le District.

### Article 4

**Le Mozaic Foot Challenge** se dispute **uniquement** sur les matches des Championnats, à l'exclusion des rencontres de barrage et des poules finales.

### Article 5

Le classement du **Mozaïc Foot Challenge** s'effectue à partir des résultats **officiels** des rencontres de championnat, communiqués par les Districts, les Ligues et la Fédération Française de Football.

La publication régulière des résultats du Mozaïc Foot Challenge est faite sur [www.fff.fr](http://www.fff.fr) et sur [www.onatousuncotebleu.com](http://www.onatousuncotebleu.com) et ce à partir du début de la saison.

Pour assurer un suivi fiable du classement régional et national, il est fortement recommandé à tous les clubs recevant, de saisir **sur [www.fff.fr](http://www.fff.fr) ou les sites de vos Ligues ou vos Districts**, les résultats de chacune des rencontres disputées. A défaut, le District s'engage à mettre à jour les résultats manquants.

### Article 6

**Le Mozaïc Foot Challenge** récompense, en fin de saison, les **clubs** dont les équipes ont marqué **le plus de points** au cours de la saison.

Ces points sont obtenus selon les modalités définies dans les articles 7 à 13.

Les récompenses sont définies en annexe du présent règlement.

## Article 7

Le nombre de **points** pour chaque équipe, s'obtient en **multipliant** le nombre de **buts marqués** (un maximum de 5 par match), par un **coefficient pondérateur**, qui correspond au **niveau de compétition** de l'équipe concernée (voir tableau ci-après).

Tableau des coefficients pondérateurs :

NIVEAU FEDERAL	Niveau Ligue	Niveau District	Coeff. retenu
National, CFA, D1 et D2 Féminines			1.6
CFA 2, D3 Féminines, CN 18	1 <sup>er</sup> Niveau (D.H)		1.4
	Autres niveaux	1 <sup>er</sup> Niveau	1.2
		Autres niveaux	1.0
	Benjamins à 9	Benjamins à 9	1.0
	Premières Phases	Premières Phases	1.0

### Remarques :

Pour les championnats en plusieurs phases, le coefficient pondérateur varie d'une phase à l'autre.

Celui de la dernière phase est celui qui correspond au niveau de compétition mentionné dans le tableau.

Le classement par **équipes** s'effectue sur la base du cumul des points obtenus à l'issue des matches **aller et retour**, **DIVISE** par le nombre total de matches joués.

Le résultat ainsi obtenu constitue, **l'indice offensif**, qui s'obtient à partir de la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de buts marqués} \times \text{coefficient pondérateur}}{\text{Nombre de matches joués et validés}}$$

## Article 8

**L'indice Offensif permet de classer les équipes. Dans une même catégorie, l'équipe déclarée gagnante est celle qui obtient le meilleur indice offensif, obtenu selon les calculs indiqués à l'article 7.**

En cas d'égalité dans une même catégorie, l'Equipe qui a marqué le plus grand nombre de but est gagnante, sous réserve du respect des règles du Fair Play.

En cas de nouvelle égalité, c'est la différence entre les buts marqués et encaissés qui va départager les 2 équipes.

**Pour apparaître au classement final effectué le 20 Mai, il convient d'avoir obtenu un minimum de 10 résultats homologués et de comptabiliser tous les matches prévus au calendrier.**

### Article 9

Les quatre équipes sélectionnées pour participer à la Finale Nationale sont les 4 meilleures parmi toutes celles classées premières au niveau départemental.

Une seule équipe par club pourra être présente à la Finale Nationale toute catégorie confondue. Seule l'équipe la mieux classée du club dans sa catégorie pourra être présente à la Finale Nationale.

En cas d'égalité, c'est, le cas échéant, l'équipe féminine qui sera choisie. Si il n'y a pas d'équipe féminine, c'est l'équipe jouant dans la catégorie d'âge la plus jeune qui sera qualifiée.

Les équipes de ce club non présentes à la finale recevront en compensation 20 places (hors transport) pour assister à un match de l'Equipe de France.

Les Caisses Régionales et les Districts ayant signé une convention s'engagent à les faire participer à cette finale.

### Article 10

Le nombre de **points** attribués à chaque club s'obtient en calculant l'**indice offensif moyen du Club**, basé sur l'indice offensif des équipes du club qui participent au Mozaïc Foot Challenge. Pour que le club soit pris en compte, un **minimum de trois équipes** doit participer au Mozaïc Foot Challenge dans les 6 catégories citées à l'article 3.

Cet **indice CLUB** se calcule ainsi :

$$\frac{(\text{indice offensif \acute{e}quipe 1}) \oplus (\text{indice offensif \acute{e}quipe 2}) \oplus (\text{indice offensif \acute{e}quipe 3}) \oplus \dots}{\text{nombre d'\'{e}quipes participantes dans le club}}$$

Le classement par clubs s'effectue selon les **résultats** obtenus avec l'**indice offensif moyen**, et en conformité avec les modalités ci-dessus.

Le **classement final des clubs** est établi au 20 Mai de chaque saison.

Il prend exclusivement en compte les résultats des équipes des clubs, inscrites et participantes selon les modalités définies dans les articles 11 à 13.

Le club déclaré gagnant au niveau départemental est celui qui obtient le **meilleur indice offensif moyen** selon ces mêmes modalités.

### Article 11

En fin de saison, **les cinq premiers clubs du District** sont récompensés par des **dotations** en matériel prévues dans l'annexe de ce règlement. Les modalités de remises des récompenses sont définies par le CDO.

### Article 12

Les résultats des rencontres gagnées par forfait ou pénalité **ne sont pas pris en compte** dans le calcul des points du Challenge.

Ils ne sont **pas inclus** dans le nombre de matches servant au calcul de l'indice.

Les résultats des matches perdus par forfait ou pénalité **sont comptabilisés** dans le nombre de matches servant au calcul de l'indice.

En cas de forfait général, les résultats des équipes concernées sont **annulés**.

En cas de clubs regroupés en entente ou en groupement, le district détermine le club qui recevra les dotations.

### Article 13

La codification des Championnats et des équipes doit impérativement être saisie pour le **15 octobre** de l'année en cours et devient définitive.

Tous les résultats doivent impérativement être saisis régulièrement dans Foot 2000, sous la responsabilité des Districts.

Le Comité National d'Organisation effectue des points de contrôle réguliers, portant sur la validité des catégories inscrites, sur les coefficients appliqués, sur le nombre de matches joués et sur la régularité des saisies de résultats.

### Article 14

Les animations :

Le tirage au sort de Noël :

Parmi tous les clubs participants au Mozaïc Foot Challenge, **un tirage au sort par saison** sera effectué fin novembre par le Comité National d'Organisation. Ce tirage au sort est effectué sous contrôle d'un huissier de justice.

**Cinq clubs par District** sont ainsi récompensés et reçoivent les **dotations**, courant décembre, dont le contenu est précisé dans l'Annexe I.

Les modalités de remise des lots sont déterminées d'un commun accord entre les Caisses régionales du Crédit Agricole et les Districts.

Les bourses de formation :

Chacun des Districts métropolitain peut **désigner deux CLUBS** qui bénéficient d'une session de formation d'éducateur.

Programme Jeunes Equipe de France :

Dans le cadre de son partenariat avec l'Equipe de France de football, le Crédit Agricole sélectionnera des clubs participant au Mozaïc Foot Challenge pour participer lors des matches en France de l'Equipe de France aux programmes de porteurs de bâches et de ramasseurs de balles.

### Article 15

Sur une même saison, les dotations de Noël et les bourses de formation ne sont **pas cumulables par les clubs**.

Les Caisses régionales et les Districts ayant signé une convention s'engagent à organiser une remise des dotations aux clubs déclarés gagnants, les dotations prévues par le présent règlement.

#### Article 16

Les cas non prévus au présent règlement et tous les litiges sont examinés par le Comité Départemental d'Organisation du Challenge, en liaison avec le Comité National d'Organisation du Mozaïc Foot Challenge.

#### Article 17

L'organisation du Mozaïc Foot Challenge est placée sous l'autorité du Comité National d'Organisation composé de dirigeants nationaux de Crédit Agricole SA et de la Fédération Française de Football.

\*\*\*\*\*

## ANNEXE I

### LES RECOMPENSES DU MOZAÏC FOOT CHALLENGE

#### Lancement de saison

##### Lot District

Bâche de tir

#### Tirage au sort de Noël et fin de saison

##### Lot 1er club : kit Equipement club spécial foot animation

Mini-buts logogoals (paire)

16 chasubles taille XS

5 ballons taille 4

1 filets à ballons (5 ballons)

Total Lot 1

##### Lot 2ème club : Kit Equipement club

1 Filet de tennis ballons

20 chasubles Taille XL

5 ballons taille 5

1 filet à ballons (5 ballons)

Total lot 2

##### Lot 3ème club : Kit Match

10 ballons taille 5

1 sac soigneur

1 chronomètre

1 filet à ballons

20 chasubles XL

Total Lot 3

##### Lot 4ème club : kit Entraînement

10 ballons taille 5

20 chasubles XL

1 set de 20 plots

1 sifflet avec cordon

Total lot 4

##### Lot 5ème club : kit Ballons

5 ballons taille 5

1 Pompe à pied à ballon

1 filet à ballons

Total lot 5

## Coup de cœur du District

### Lot Clubs : Bourse de formation

Formation éducateurs Initiateur 1 et 2

## ANNEXE II

### LE CALENDRIER DE LA COMPETITION

Septembre :

- Lancement de saison
- Signature d'accords régionaux : Conventions de participation
- Remise de la bâche de tir aux Districts par les Caisses régionales

Novembre / Décembre :

- Tirages au sort de Noël
- Publication des résultats du tirage
- Remise des dotations par les Caisses régionales

Mars/Avril :

- Coups de cœur des Districts : bourse de formation

Mai :

- 20 Mai : arrêté des classements

Juin :

- Publication du classement final des clubs
- Finale Nationale à Clairefontaine 26 et 27 juin